

Règlement du concours de la Nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire 2023 « Commencements »

Article 1 – Objet du concours

Le concours de textes de nouvelles organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue L'Inventaire est destiné à mettre en lumière dix nouvelles écrites en langue française autour d'une même thématique, et parmi elles, de décerner trois prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire ainsi qu'un prix du public. Ces textes seront consultables pendant deux mois sur le site de l'Inventaire dans une rubrique dédiée.

Deux ateliers de deux heures soit quatre heures d'atelier autour de la nouvelle sont organisés en distanciel sur le thème du concours, les mardi 27 juin et 4 juillet de 19h00 à 21h00, et sont **inclus** dans les frais d'inscription.

Article 2 – Thème du concours

Pour cette édition du concours Aleph-Écriture/Inventaire 2023, le thème est :
«Commencements ».

Nous vous convions cet été à écrire une nouvelle dans laquelle vos protagonistes vivent une situation qui les amène à un changement radical ou à une prise de conscience. Cela peut être la « première fois » qu'un événement se déroule, ou les prémises d'une histoire amenée à se développer.

Retracez la trajectoire de vos personnages, leurs habitudes, leur allure, leurs doutes, composez les enjeux d'une nouvelle vie, créez les conditions d'un passage à autre chose. Nous voulons lire ce frémissement d'émotion qui saisit lorsqu'on passe d'un état à un autre, d'une indécision à une décision, nous voulons éprouver la surprise de personnages en train de changer de destin.

La nouvelle devra faire au maximum 6000 signes espaces inclus.

Article 3 – Dates du concours

Le concours est ouvert sur la plateforme teams d'Aleph-Écriture à partir du 6 juin et le dépôt des nouvelles est ouvert **jusqu'au 27 juillet 2023 à 18 heures.**

Les résultats seront communiqués par mail le 12 septembre pour les dix premiers textes sélectionnés, et à partir du 19 septembre pour les textes sélectionnés par les internautes désignant le gagnant du 1er prix du public, et les 3 prix du jury.

Article 4 - Frais d'inscription

Participation : 20 euros (vingt euros).

En s'inscrivant au concours le participant peut bénéficier de 2 ateliers sur Teams proposés autour de la nouvelle sur la thématique du sujet du concours, durant la durée du concours.

Article 5 – Genre de la nouvelle

Le texte devra respecter, en plus du thème, le genre littéraire de la nouvelle, défini ainsi par le dictionnaire Larousse : « La nouvelle se distingue du roman essentiellement par sa brièveté et par sa densité. Elle présente des personnages dont la psychologie n'est étudiée que dans la mesure où ils réagissent à l'événement qui forme la trame du récit. La nouvelle se distingue par son souci de la précision, tant dans la psychologie des personnages que dans l'évocation du décor. À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ».

Article 6 – Prix décernés

Le jury et la revue rue Saint Ambroise sélectionneront dix textes. Parmi eux, ils désigneront trois lauréats: les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire. Deux de ces nouvelles seront éditées dans la revue Rue Saint Ambroise. Les internautes éliront parmi ces nouvelles un « 1^{er} prix du public ». Le texte lauréat du **1^{er} prix du public** sera enregistré sous forme de podcast.

1^{er} prix du jury: la nouvelle ayant reçu le plus de voix du jury sera publiée dans la revue de la nouvelle [Rue Saint Ambroise](#), notre partenaire du concours.

Le lauréat recevra également un bon-cadeau de 300 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix.

2^{ème} prix du jury : la nouvelle étant arrivée en seconde position sera publiée dans la revue de la nouvelle [Rue Saint Ambroise](#), notre partenaire du concours.

Le lauréat recevra un bon-cadeau de 200 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix.

3^{ème} prix du jury : la nouvelle étant arrivée en troisième position recevra un bon cadeau de 100 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix.

1^{er} prix du public : le lauréat désigné par le public parmi les nouvelles désignées par le jury verra sa nouvelle enregistrée en podcast et disponible sur le site de L'Inventaire (et des plateformes de diffusion telles que Apple ou Spotify).

Si toutefois les textes reçus étaient de qualité insuffisante, ne correspondaient pas à sa ligne éditoriale ou au thème demandé, la revue rue Saint Ambroise se réserve le droit de ne pas publier ces textes.

Article 7 - Annonce des résultats

Les résultats seront communiqués aux dix premiers lauréats le **12 septembre par mail**.

Les résultats du vote du public et celui du jury désignant les nouvelles gagnantes, seront communiqués aux lauréats à partir du **19 septembre par mail**.

Article 8 – Modalités de participation au concours

Les textes des nouvelles seront rédigés en français. Ils comprendront au maximum 6 000 signes (espaces compris), en adoptant de préférence le format suivant : police Arial, taille 12, interligne 1,5.

Chaque texte de nouvelle devra comporter un titre, inclus dans le document, ainsi que le nom de son auteur ou son pseudonyme. Il devra être déposé sur la plateforme Teams. Les participants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais de participation de 20 €.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Article 9 – Participants

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 10 – Inscription au concours

L'inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses nom, prénom et adresse e-mail et s'acquitte des droits de participation de 20 euros (vingt euros). L'équipe d'Aleph-Écriture lui créera alors sous 48h (hors week-end) un compte Microsoft pour accéder à la plateforme Teams, et rejoindre l'espace du concours Inventaire : « Commencements », où il pourra publier son texte.

Article 11 – Sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture.

Article 12 – Composition du jury

Le jury du concours de nouvelles 2023 sera composé d'auteurs de nouvelles et d'un membre du comité éditorial de la revue Rue Saint Ambroise.

Article 13 – Droits

Les auteurs participants restent propriétaires de leur œuvre, ils cèdent à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de leur nouvelle sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres; en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes, notamment tout ce qui peut tomber sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 14 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph-Écriture au 9, rue de Saint-Petersbourg, 75008 Paris.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

Article 15 : Confidentialité

Afin de permettre aux personnes inscrites de visionner les ateliers live sur la plateforme Teams proposés pendant la durée du concours, tous les ateliers vidéo seront enregistrés.

Ces vidéos ne seront diffusées qu'aux participants inscrits et aux membres de l'équipe administrative et seront supprimés dans le mois qui suit la fin du concours.

Article 16 – Acceptation des clauses du règlement

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.